

*Pétrole et gaz*

Cela c'est à condition qu'on veuille bien maintenir la Confédération canadienne pour qu'elle soit forte et que dans l'ensemble du pays la population soit satisfaite. Ainsi, les Canadiens pourront bénéficier des mêmes services dans tout le Canada, parce que, en somme, nous vivons tous sur le même sol canadien, et toutes les richesses doivent être réparties de façon à avantager toutes les régions du Canada et tous les Canadiens.

Au comité, lorsque le projet de loi sera étudié, j'espère que le ministre des Finances sera attentif aux propositions et aux suggestions qui seront faites pour l'améliorer, pour le rendre plus conforme aux besoins des provinces, pour respecter davantage l'autonomie des provinces et permettre une réforme dans le domaine de la répartition des revenus et également innover dans le domaine du financement du secteur public en acceptant de réformer notre système monétaire, ce qui soulagera de beaucoup du fardeau des intérêts.

[Traduction]

**L'Orateur suppléant (M. Penner):** A l'ordre. Avant de donner la parole au secrétaire parlementaire, je rappelle à la Chambre qu'en prenant la parole, celui-ci mettra fin au débat. La Chambre est-elle d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**M. Cullen:** Je vous remercie, monsieur l'Orateur, ainsi que tous les députés qui ont participé à ce débat. Sans doute certaines de leurs observations seront-elles au moins utiles au ministre au moment où celui-ci comparaitra devant le comité chargé d'étudier à tour de rôle chacun des articles du bill.

Le député de Bellechasse (M. Lambert) a précisé encore une fois, dans ce domaine-ci comme dans bien d'autres, la responsabilité du gouvernement fédéral quant à la gestion fiscale de l'économie de notre pays. Même si nous différons d'airs sur les méthodes ou les moyens d'y parvenir, il a déclaré à maintes reprises à titre de fédéraliste, ce dont à mon avis, il peut à bon droit être fier, que nous avons dans ce domaine une responsabilité capitale: celle de veiller à empêcher notre économie de dérailler, pour ainsi dire. Je sais que les recommandations du député sont valables parce que nous les avons entendues auparavant dans d'autres interventions, en particulier au moment du budget.

● (1630)

Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), je crois, s'est écarté quelque peu de l'objet du débat de 2<sup>e</sup> lecture ou du principe du bill, et nous sommes retombés une fois de plus dans le sujet de la fiscalité des ressources naturelles et la position défendue respectivement par les gouvernements provinciaux et fédéral lors du budget. Je dirai en toute déférence qu'il s'agit probablement là d'un débat qui n'est sans doute pas prêt de finir si l'on cherche à résoudre l'éternelle question de l'œuf dans le domaine de l'imposition des redevances.

Le député juge bon d'en attribuer le reproche au gouvernement fédéral. Or la position de ce dernier était en fait une réaction à une augmentation plutôt exorbitante des cours. S'il n'avait pas en l'occurrence réagi devant la situation, l'antinomie aurait triomphé. Je pense que si le député se donnait la peine d'examiner les récents discours du premier ministre (M. Trudeau) ou du ministre des Finances (M. Turner), il verrait que les anomalies et les injustices inhérentes étaient telles que, si quelqu'un s'était proposé de forer un puits en Saskatchewan, il se serait trouvé à payer 17 fois plus cher en redevances que ce qu'il aurait

payé s'il en avait foré un en Alberta. Afin de normaliser un peu la situation, le gouvernement a été obligé de réagir comme il l'a fait.

Je suis bien aise de voir que dans le budget de novembre il y a eu recul par rapport à la position adoptée dans le budget de mai et que l'Alberta a réagi dans le même sens. Il a été particulièrement encourageant pour le gouvernement de lire les récentes déclarations de M. Don Getty, le nouveau titulaire du ministère, selon qui ce n'est qu'une infime partie de la situation qui prête à la plupart des divergences tandis que la plus grande partie donne lieu à une très forte collaboration. Peut-être pouvons-nous aplanir les difficultés. Rien n'indiquait que le gouvernement fédéral soutiendrait une position niant que les ressources naturelles appartiennent aux provinces, mais il est question ici d'un champ d'imposition où le gouvernement fédéral a une certaine responsabilité, comme l'a dit le député de Bellechasse, envers l'économie nationale.

Le chef de l'opposition (M. Stanfield) a soulevé deux questions, dont l'une au sujet des 58 p. 100 dont j'ai fait mention au début de mes remarques. Je ferai observer sur ce point que les paiements de péréquation à Terre-Neuve en 1974-1975 ont représenté plus de 58 p. 100 de tout le revenu que la province a obtenu de ses propres sources. En d'autres termes, la péréquation n'équivaut pas à 58 p. 100 du revenu total de Terre-Neuve. Le pourcentage ainsi exprimé atteindrait un niveau inférieur.

En second lieu, le chef de l'opposition aimerait savoir quelles provinces exactement s'opposent aux dispositions du bill. D'après mes renseignements elles ont formulé très peu d'opposition par écrit en ce qui a trait aux dispositions de péréquation du bill. J'imagine qu'un examen de la correspondance s'imposerait si nous voulions prendre connaissance des recommandations ou des objections, qu'elles auraient pu faire. Le ministre avait de fait discuté des dispositions du bill à une réunion à huis clos avec ses collègues des provinces. Il conviendrait—et je le ferais avec beaucoup de délicatesse de parler des échanges de vue qu'il y a eu à ce moment-là. De toute évidence, toutefois, rien n'indiquait que les provinces n'avaient pas été consultées. Mais en fin de compte le gouvernement doit prendre une décision.

Le chef de l'opposition attachait beaucoup d'importance au fait qu'apparemment le ministre des Finances et le gouvernement avaient fait marche arrière ou changé de position. C'est très probablement vrai parce qu'il est nécessaire de s'adapter à toute nouvelle situation. Si les choses n'évoluaient pas, aucun changement ne serait nécessaire. La péréquation n'a jamais eu pour but de compenser la hausse effrénée des recettes fiscales due à la crise internationale. Le gouvernement fédéral et le ministre des Finances ont tâché de protéger le programme de péréquation pour ne pas perdre la confiance des Canadiens en les obligeant à payer bien plus d'impôts qu'ils ne sont à mon sens prêts à payer. Au moment où cette crise s'est déclenchée, il a fallu trouver un moyen de rendre le programme de péréquation efficace, sinon il aurait disparu; je pense que tout le monde admet que ce programme est nécessaire pour compenser dans une certaine mesure les inégalités qui existent dans notre pays. Voici ce que le ministre des Finances a dit plus d'une fois, mais plus particulièrement à la réunion des ministres des Finances qui s'est tenue les 9 et 10 décembre:

Je voudrais aussi dire que je suis conscient de la nécessité de songer dès maintenant aux modalités de péréquation pour la période de 1977 à 1982. Comme vous le savez, le programme actuel prend fin le 31 mars 1977. Il est hors de doute qu'il faut le renouveler. De coutume, les gouvernements fédéral et provinciaux étudient le programme ensemble